

## Rapport d'activité pour le dicastère « environnement »

Chers membres,

A l'aube de cette nouvelle année 2022, si nous fermons un instant nos yeux, pouvons-nous imaginer une vision confiante de notre environnement futur ?

A l'évidence, la réalité nous oblige à tempérer nos rêves et à porter un regard objectif sur un fait incontestable : la nature qui nous entoure et dont nous profitons en tant que clubistes et montagnards subit de profonds changements.

Nous devenons tous, heureusement, de plus en plus conscients de notre impact sur notre environnement et ceci inclue évidemment nos loisirs, dont nos randonnées en montagne.

Depuis sa fondation en 1863, le Club Alpin Suisse (CAS) s'est donné pour tâche de modeler le développement de l'espace alpin et de l'alpinisme. Il relie les personnes intéressées au monde de la montagne et développe les sports de montagne comme expérience de vie pour une large part de la population.

Lors de l'assemblée des délégués à Berne, le 4 septembre 2021, le Club Alpin Central nous a rappelé ses lignes directrices concernant sa position en matière d'environnement : ses priorités sont ainsi résumées : **1. Préservation de la diversité de la nature. 2. Minimisation de l'impact négatif de nos activités sur la nature et la biodiversité. 3. Sauvegarde du libre-accès.**

Le concept du libre-accès du CAS, accepté par le comité central au printemps 2021 et présenté à l'assemblée des délégués en juin 2021, est fondé sur cette réalité : « une nature intacte et accessible constitue la base des sports de montagne et des expériences en contact avec la nature. » En effet, le libre accès à la montagne est un bien public précieux dont nous devons prendre soin et le CAS s'engage pour une pratique des sports de montagne respectueuse de la nature.

Lors de sa conférence en ligne adressée aux préposés à l'environnement de toutes les sections, en novembre 2021, Lucie Wiget (enseignante en biologie, membre du CAS section Neuchâtel) nous a rappelé les axes d'action du CAS : 1. Sensibilisation et information. 2. Respect des zones de tranquillité de la faune. 3. Vérification des itinéraires dans ces dites-zones ([map.geo.admin](https://www.map.geo.admin.ch))

Les animaux sauvages ont en effet besoin de ces zones de repli dans lesquelles ils ne sont pas dérangés. Ces territoires définis servent à canaliser les utilisateurs de la nature. Le CAS s'en soucie et s'engage à y sensibiliser chacun de ses membres. ([www.respecter-cest-proteger.ch](https://www.respecter-cest-proteger.ch)) (

Il existe actuellement 42 districts francs fédéraux (zones ayant pour but de protéger et conserver la faune menacée ainsi que leurs biotopes, la chasse y est interdite), environ 6% des Alpes, environ 3000 km<sup>2</sup>, et plus de 1000 zones de tranquillité. ([www.zones-de-tranquillite.ch](https://www.zones-de-tranquillite.ch))

Autre axe d'action du CAS pour l'environnement : après une phase pilote de trois ans, le CAS, avec le soutien de l'ATE, a mis sur pied le bus des neiges ([www.busdesneiges.ch](https://www.busdesneiges.ch)), afin de permettre aux adeptes des randonnées à ski ou raquettes de planifier leurs sorties en

groupant les participants selon les horaires et lieux proposés. L'offre doit encore s'étendre à nos régions.

Lors du week-end du 28-29 août 2021 organisé par le CAS à la Lämmerenhütte pour les préposés à l'environnement, nous étions 24 sections présentes. Une biologiste, Mary Leibundgut, nous a parlé des marges proglaciaires et de l'impact du réchauffement climatique sur la biodiversité. Une équipe de travail dirigée par Benno Steiner nous a présenté l'objectif du CAS : réduire ses émissions totales de CO2 à zéro net d'ici 2040. Un objectif ambitieux axé sur la sensibilisation des membres, le développement de projets pour des cabanes climatiquement neutres, l'encouragement de démarches « clean-up » dans les sections etc.

Aujourd'hui, dans notre écrin naturel qu'est notre magnifique Gruyère, nous pouvons tous agir. La première démarche consiste à s'informer et respecter les espaces préservés pour la faune, et y suivre les itinéraires définis en appliquant le principe de l'entonnoir à la descente (regrouper les skieurs sur un trace commune en entrant dans une zone boisée où se réfugie la faune).

Ensemble, nous pouvons joindre nos efforts et bénéficier ainsi d'une nature accessible le plus durablement possible. Quelle chance nous avons !

Ayant repris le dicastère « [environnement](#) » de notre section, je souhaite simplement actionner un nouvel élan commun en ce sens, relancer l'information afin de poursuivre nos activités grâce à l'équilibre subtil entre « protection et utilisation » de notre environnement. Toutes vos suggestions, remarques et idées sont bienvenues !

Jacqueline Cotting, vice-présidente